

### DÉLAIS LÉGAUX DE SOUSCRIPTION DES DÉCLARATIONS DE RÉSULTATS, TVA, CVAE, ET DE REVENUS

#### 4 MAI 2021 (minuit)

- Date limite de **télétransmission** de la TVA annuelle (CA12) 2020.
- Date limite de **télétransmission** de la déclaration n° 1329-DEF de liquidation de la CVAE.

#### 19 MAI 2021 (minuit)

- Date limite de **télétransmission** de la déclaration fiscale professionnelle de résultats, de la liasse fiscale et des annexes, et, le cas échéant, de la CVAE (n° 1330) et de la DECLOYER.

#### 20 MAI 2021 (minuit)

- Date limite (**dépôt papier**) de la **déclaration des revenus n° 2042**, si l'une au moins des conditions ci-contre est remplie.

#### 8 JUIN 2021 (minuit)

- Date limite pour l'Alsace (et les départements 55 à 974/976) de la **souscription par internet** de la déclaration des revenus n° 2042 (le 26 mai pour les départements 1 à 19 et les non-résidents, et le 1er juin pour les départements 20 à 54). Le service de déclaration en ligne (sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)) est ouvert depuis le 8 avril 2021.

**Au sujet de la déclaration fiscale n° 2042, rappelons que la télédéclaration est obligatoire, sauf si le contribuable remplit l'une des trois conditions suivantes :**

- sa résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet du fait que celle-ci est située sur un territoire où internet est difficilement accessible (zone dite « blanche »),
- il n'est pas en mesure d'établir sa déclaration des revenus en ligne (personne âgée, handicapée, invalide, dépendante); dans ce cas, il est nécessaire de préciser dans la déclaration des revenus de l'incapacité de la souscrire en ligne,
- il remplit pour la 1<sup>ère</sup> fois, en 2021, une déclaration des revenus et il n'a pas connaissance de ses identifiants fiscaux.

